



SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'INSERTION 2007-2009

FICHES ACTION

Mai 2007

Le Schéma départemental de l'insertion fixe trois grandes orientations :

1. **Piloter l'offre d'insertion dans une logique de parcours visant le retour à l'emploi du plus grand nombre.**
2. **Renforcer l'action en faveur de l'accès à l'emploi des jeunes en difficulté.**
3. **Positionner le conseil général dans une fonction de « chef de file » de la lutte contre les exclusions.**

Ces orientations sont déclinées en **vingt-trois fiches actions** (dont trois fiches « internes »), fixant le **mode opératoire** et le **calendrier** retenus pour leur mise en œuvre.

Un **pilote** est identifié pour chaque fiche action. Le pilote est responsable de l'organisation et de la « mise sous contrôle » du dispositif de production (il n'est pas forcément celui qui met en œuvre l'action). A ce titre, c'est lui qui rend compte aux instances de pilotage du schéma de la mise en œuvre de l'action.

Pour une partie des fiches, des groupes projet *ad hoc* ont été constitués :

- Un groupe A - « Amélioration de l'anticipation des sorties de SIAE », piloté par la responsable de l'unité Insertion par l'emploi, en charge de la fiche action 1.1.2.
- Un groupe B - « Consolidation des pratiques de l'accompagnement de parcours », piloté par le responsable de pôle insertion de l'UTS d'Orléans Nord, en charge de la fiche action 1.3.1 et des fiches internes 1, 2 et 3.
- Un groupe C - « Politique préventive en direction des jeunes en difficulté », piloté par la responsable de l'unité Insertion par le social, en charge des fiches action 2.1.1, 2.2.2 et 2.2.2.
- Un groupe D - « Impulsion et animation des stratégies locales », piloté par le directeur de l'insertion, en charge des fiches action 3.1.1, 3.3.1 et 3.3.2.
- Un groupe E - « Structuration d'un réseau d'A/O », piloté par la direction des Territoires, en charge de la fiche action 3.2.1.
- Un groupe F - « Coordination locale pour le développement d'une offre santé et garde d'enfants », piloté par la responsable de l'unité Insertion par le social, en charge des fiches action 3.4.3 et 3.4.4.

		Pilotes	Groupe ad AvC
Orientation 1 : Piloter l'offre d'insertion dans une logique de parcours visant le retour à l'emploi du plus grand nombre			
1.1 Actualiser l'offre d'insertion en direction des bénéficiaires du RMI	1.1.1 – Redimensionner l'offre d'insertion	Directeur Insertion	Sans
	1.1.2 – Améliorer l'articulation des sorties de SIAE	Resp Ue Insertion par emploi	A
1.2 Apporter des réponses diversifiées et adaptées visant l'autonomie dans le logement	1.2.1 – Ajuster le règlement intérieur du FUL	Chargé volet social logement	Sans
	1.2.2 – Mettre en synergie la politique d'aide à la pierre du conseil général et le FUL		
1.3 Mobiliser de manière adaptée l'ensemble des leviers d'insertion dans le cadre de parcours contractualisés	1.3.1 - Etablir et mettre en œuvre un plan de référencement et de contractualisation	Resp pôle insertion (E Coulon)	B
	1. Améliorer la pertinence de l'orientation par les référents		
	2. Formaliser les procédures de coordination autour de la personne		
	3. Renforcer le cadrage des pratiques		
1.4 S'appuyer sur les autres grandes politiques du conseil général pour démultiplier les possibilités d'accès à l'emploi	1.4.1 – Structurer une fonction d'alerte sur les opportunités d'emploi adaptées aux publics de l'insertion	Directeur Insertion	Sans
	1.4.2 – Travailler avec les directions potentiellement pourvoyeuses ou créatrices d'emplois sur l'identification des besoins en recrutement et la définition d'une stratégie pour l'embauche des publics de l'insertion	Directeur Insertion	
	1.4.3 – Instruire les conditions d'un développement du recours à la clause d'insertion dans les marchés publics du conseil général	Directeur Insertion	
Orientation 2 : Renforcer l'action en faveur de l'accès à l'emploi des jeunes en difficulté			
2.1 Renouveler le partenariat avec les missions locales	2.1.1 - Construire avec les missions locales un dispositif de travail et de coordination rapproché	Resp Ue Insertion par le social	C
2.2 Mobiliser le FAJ pour faciliter les mises en situation professionnelle et l'accès des jeunes à l'emploi	2.2.1 – Renforcer le levier des aides individuelle du FAJ pour la formation et l'insertion professionnelle des jeunes	Resp Ue Insertion par le social	C
	2.2.2 - Développer et diversifier les actions collectives en direction des jeunes		
Orientation 3 : Positionner le conseil général dans une fonction de « chef de file » de la lutte contre les exclusions			
3.1 Conforter les CLI dans leur fonction de déclinaison de la stratégie d'insertion sur les territoires	3.1.1 - Redéfinir l'organisation et le fonctionnement opérationnel des CLI	Directeur Insertion	D
3.2 Conforter les fonctions de « premier guichet social de proximité » des UTS, des plateformes ASL et des CCAS	3.2.1 - Outiller les fonctions d'AO des UTS, des plateformes ASL et des CCAS et structurer un système d'observation, d'alerte et de coordination autour des publics s'adressant à ces structures	Direction des Territoires	E
3.3 Mettre en réseau les opérateurs de l'insertion pour mieux articuler leur action et démultiplier leur efficacité	3.3.1 - Structurer et animer le réseau des opérateurs	Directeur Insertion	D
	3.3.2 - Organiser un forum biennal de l'insertion		
3.4 Impulser et animer le réseau des partenaires de la lutte contre les exclusions	3.4.1 - Contractualiser avec le conseil régional sur le développement d'une offre de formation adaptée aux besoins locaux des publics et des employeurs	Directeur Insertion	Sans
	3.4.2 – Contractualiser avec l'Etat sur le développement d'une offre de formation adaptée aux besoins locaux des publics	Resp Ue Insertion par le social	F
	3.4.3 – Renforcer, sur chaque territoire, la coordination avec les grands acteurs de la santé		
	3.4.4 – Engager, sur les territoires, une réflexion avec les acteurs de la petite enfance sur l'adaptation de l'offre de garde		
	3.4.5 – Engager avec les principales AOT une réflexion sur l'adaptation de l'offre de transport aux besoins des personnes en insertion	Directeur Insertion	Sans

ORIENTATION N°1

PILOTER L'OFFRE D'INSERTION DANS UNE LOGIQUE DE PARCOURS VISANT LE
RETOUR A L'EMPLOI DU PLUS GRAND NOMBRE

Contexte et objectifs

Constats / Enjeux

1) Des marges de progrès concernant les structures d'insertion :

- Un « taux de couverture » (nombre de bénéficiaires du RMI accueillis dans une action collective rapporté au nombre total des bénéficiaires) relativement faible (environ un quart des bénéficiaires du RMI).
- Une offre qui demande à être mieux équilibrée :
 - entre les territoires, avec notamment le Pithiverais et le Giennois qui apparaissent moins bien dotés que les autres UTS ;
 - entre les différents types d'offre (accompagnement social collectif ou individuel, remobilisation à visée socioprofessionnelle, insertion par l'activité économique, mise à l'emploi...) dans une « logique de parcours » (disposer, sur tous les territoires, d'une « palette d'offre » suffisamment diversifiée pour s'adapter aux besoins de chaque usager, à chaque étape de son parcours d'insertion).
- Une offre qui pourrait être largement optimisée :
 - au niveau du nombre de publics accueillis (les structures ont une faible capacité d'accueil : en moyenne en 2006, 44 personnes par structure) ;
 - au niveau de l'efficacité (rapport coût / résultat : en moyenne en 2006, une structure a permis l'accès à l'emploi de 21,3% des publics accueillis, pour un coût moyen pour le conseil général de 1 079 euros par usager accueilli) ;
 - au niveau de l'adéquation avec le marché de l'emploi.

2) Des marges de progrès concernant les modalités de pilotage des structures par le conseil général :

- Malgré une connaissance précise de l'activité, des modalités de gestion administrative et financière et des résultats de chaque structure, des difficultés à formaliser une « cartographie » globale de l'offre portée par les opérateurs, au regard de leurs complémentarités, de leur capacité à répondre aux besoins des publics et du marché de l'emploi, de leurs forces et faiblesses...
- Un suivi administratif et financier rigoureux et structuré, mais qui peut prendre le pas sur un suivi et un accompagnement plus « qualitatif » des structures.
- Une répartition des rôles entre le siège et les UTS (responsables de pôle insertion) qui demande à être optimisée.

3) Des objectifs ambitieux fixés à l'horizon 2009 :

- diminuer de 20% le nombre d'allocataires du RMI.
- permettre le retour à l'emploi de 50% des bénéficiaires du RMI inscrits dans un parcours d'insertion vers l'emploi.
- accueillir 50% des bénéficiaires du RMI dans des actions collectives.

Objectifs

- Augmenter la capacité moyenne d'accueil des structures d'insertion.
- Rééquilibrer l'offre entre les territoires.
- Rééquilibrer l'offre entre les différents types d'offre dans le respect des orientations politiques et notamment de la priorité donnée à l'emploi.
- Augmenter les taux de sortie vers l'emploi et la formation.
- Harmoniser le coût moyen par bénéficiaire accueilli, en fonction des différents types d'actions.
- Améliorer les modalités de pilotage des structures par le conseil général (formalisation de contrats objectifs-moyens pluriannuels, évolution du dialogue de gestion...)

Mode opératoire	<p><u>Chantier(s) à mener et méthodologie retenue</u></p> <p>Il pourrait être envisagé de faire appel à une assistance externe sur les aspects méthodologiques notamment.</p> <p>1) Elaboration du diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse de la performance des structures les plus significatives (nombre de personnes accueillies, coût global, coût par bénéficiaire...) • Sur la base de ces audits, élaboration d'une méthode de diagnostic global, croisant diverses expertises et points de vue (groupes de travail, autodiagnostic...) : direction de l'insertion (siège et UTS), CLI, grands partenaires (en premier lieu DDTEFP et ANPE), structures... <p>2) Elaboration de plans de progrès / de développement avec les structures existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur la base du diagnostic, identification des structures devant faire l'objet de plans de progrès / de développement. • Pour chaque structure ciblée, identification des points précis à faire évoluer et formalisation des objectifs en interne à la direction de l'insertion (siège et responsables de pôle insertion), le cas échéant avec les grands cofinanceurs (spécifiquement ANPE et DDTEFP). • Dialogue et négociation avec chaque structure. • Elaboration puis signature de contrats objectifs-moyens individualisés avec chaque structure. <p>3) Structuration d'une nouvelle offre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur la base du diagnostic, identification des besoins / territoires peu couverts, devant faire l'objet de la création d'offres nouvelles. • Mise en place de groupes de travail thématiques et/ou territoriaux pour déterminer les offres nouvelles à développer. • Elaboration par la direction Insertion de cahiers des charges et publication d'appels d'offre. 	<p><u>Pilote et groupe projet</u></p> <p><u>Pilote</u> : directeur de l'insertion</p> <p>Pas de groupe projet dédié, mais un pilotage resserré par le "comité de direction" de la direction de l'insertion (directeur de l'insertion, responsables d'unité), élargi au directeur général adjoint Solidarité et Culture.</p> <p>L'association des responsables des pôles Insertion des UTS est indispensable dans la mesure où ces derniers sont chargés du suivi des actions concernées et sont les mieux positionnés pour l'identification des besoins.</p>
	<p><u>Calendrier de mise en œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du diagnostic : juillet - septembre 2007. • Elaboration de plans de progrès / de développement avec les structures existantes : septembre-décembre 2007. <ul style="list-style-type: none"> - Identification des structures à faire évoluer : septembre 2007. - Formalisation des objectifs pour chaque structure : octobre 2007. - Dialogue et négociation avec les structures : novembre 2007. - Elaboration des contrats objectifs-moyens : décembre 2007. • Structuration d'une nouvelle offre : septembre 2007- septembre 2008. <ul style="list-style-type: none"> - Identification des besoins / territoires peu couverts : septembre 2007. - Groupes de travail thématiques et/ou territoriaux : octobre-décembre 2007. - Elaboration des cahiers des charges : janvier-juin 2008. - Publication des appels d'offre : septembre 2008. 	<p><u>Partenaires associés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CLI. • DDTEFP. • ANPE. • Structures d'insertion.

Moyens prévisionnels	<u>Moyens humains</u> <i>Sans objet</i>	<u>Coût</u> <ul style="list-style-type: none"> Recours à une assistance externe.
Indicateurs de suivi et fréquence de leur examen	<u>Indicateurs de réalisation</u> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de contrats objectifs-moyens signés pour l'exercice 2008. Nombre de structures ayant augmenté leur capacité d'accueil (nombre de publics accueillis). Nombre de structures ayant développé leur action sur d'autres territoires. Nombre de structures ayant diversifié leur activité sur de nouveaux segments. Nombre d'offres nouvelles créées en 2008. 	<u>Indicateurs de résultat</u> <ul style="list-style-type: none"> Evolution du nombre moyen d'usagers accueillis par les structures d'insertion (selon les UTS, selon la nature de l'offre), à partir d'une prescription adaptée. Evolution des taux de sortie positive (emploi et formation) après passage par une structure d'insertion (selon les UTS, selon la nature de l'offre). Evolution du coût moyen de la subvention par usager accueilli dans les structures (selon la nature de l'offre). <p>Par ailleurs, les contrats objectifs-moyens, ainsi que les cahiers des charges liés aux offres nouvelles, établiront des indicateurs de suivi précis permettant de mesurer l'atteinte des objectifs fixés aux opérateurs.</p>

<p>Contexte et objectifs</p>	<p><u>Constats / enjeux</u> Des actions ont d'ores et déjà été entreprises pour mieux anticiper les sorties de SIAE et augmenter les sorties Emploi :</p> <p><u>Sur l'initiative du Conseil général</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du partenariat Conseil général / PLIE / SIAE par l'introduction dans les conventions passées entre le Conseil général et des SIAE de l'agglomération orléanaise d'une obligation de travailler avec le PLIE dans le cadre de la mobilisation de sa mission d'accompagnement et de mise en relation avec les employeurs. • Affectation de conseillers ANPE (via un financement du Conseil général) dans les UTS qui ont, en partie, pour mission d'aider les structures conventionnées avec le département à accroître les sorties par l'emploi des bénéficiaires du RMI, en lien avec les accompagnateurs concernés. • Mise en place depuis 2005 d'un système d'incitation pour accroître les sorties Emploi des bénéficiaires du RMI des SIAE (pour les AI, EI, RO et extension en 2006 aux ACI) : bonification pour les sorties au-delà d'un pourcentage d'objectif de sortie fixé par le Conseil général (extension aux ACI en 2006). <p><u>En partenariat avec les autres acteurs concernés</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de réunions référents, structure et bénéficiaires (par exemple, sur le territoire de l'UTS du Montargois) environ trois mois avant la date de sortie ou bien réunions entre la structure et le conseiller ANPE dans les UTS en vue de préparer la sortie de l'action. • Sur l'Orléanais, évolution des fonctions de la CTA, qui constitue aujourd'hui une instance de coordination des partenaires (ANPE, DDTEFP, SIAE, Conseil général, PLIE et représentants des structures d'insertion) autour de dossiers individuels et notamment des suites de parcours envisagées. • Réflexions actuelles dans le cadre du CDIAE sur cette problématique : critères d'orientation du public, objectifs quantitatifs de sorties... <p>Des efforts restent à accomplir dans la préparation et l'augmentation des sorties Emploi et les solutions à apporter aux personnes sortant des SIAE sans solution :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une clarification est nécessaire dans les contributions et responsabilités attendues de chacun des acteurs (structures, référents du Conseil général) dans l'anticipation des sorties. • Les degrés de formalisation des dispositifs de préparation des sorties de SIAE sont différents selon les UTS : même s'il ne serait pas obligatoirement pertinent de fixer une même procédure pour tous les territoires, au regard de leurs spécificités, il apparaît important de fixer des principes d'organisation communs à chacun, rejoignant ainsi la préoccupation exposée ci-dessus. • Une réflexion partenariale est nécessaire pour proposer un accompagnement spécifique aux personnes sorties de SIAE sans emploi. 	
<p>Mode opératoire</p>	<p><u>Chantier(s) à mener et méthodologie retenue</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Etablir un état des lieux des instances existantes territoire par territoire avec une évaluation de ces dernières (points forts, faibles,...) 2) Formaliser les dispositifs de coordination autour de la personne entre le Conseil général (via les référents et/ou les conseillers ANPE des UTS), l'ANPE, la structure (et pour l'Orléanais le PLIE) visant la préparation de la sortie de SIAE. Clarifier les responsabilités attendues de chacun de ces acteurs. Elaborer un référentiel départemental utilisable par chacun et clarifiant les responsabilités attendues de chaque acteur dans la préparation des sorties de SIAE. 	<p><u>Pilote et groupe projet</u></p> <p><u>Pilote</u> : responsable de l'unité insertion par l'emploi.</p> <p><u>Groupe projet</u> : un RPI, un chargé d'insertion, un référent professionnel et un référent social, la DDTEFP, l'ANPE, les représentants des SIAE (par type : ACI, EI et AI) Le PLIE le cas échéant, en cas de besoin.</p>

	<p>Décliner ce référentiel dans une procédure départementale de coordination des acteurs autour des situations individuelles visant la préparation des sorties (qui se réunit ? A quel moment précis ? Quel type de décisions attendu ? ...)</p> <p>Traduire ensuite cette procédure départementale sur les territoires, en prenant en compte les spécificités des UTS.</p> <p>3) Dans le cas où une personne sort de SIAE sans emploi, sans formation ou suite de parcours, formaliser le dispositif <i>ad hoc</i> d'accompagnement professionnel de ces publics par les différents acteurs concernés (Conseil général, ANPE ...)</p> <p>Elaborer un référentiel départemental sur les responsabilités de chacun des acteurs concernés dans l'accompagnement professionnel des personnes sorties de SIAE sans solution.</p> <p>4) Définir des objectifs en vue d'augmenter les sorties, en coordination avec la DDTEFP, en fonction des différentes catégories de SIAE.</p> <p>Adapter, en fonction et si nécessaire, les modes de financement des structures.</p> <p>Remarque : ce groupe de travail est en lien étroit avec le groupe B (consolidation des pratiques de l'accompagnement de parcours) et D (impulsion et animation des stratégies locales) car le travail sur les sorties est étroitement lié à la pertinence du positionnement à l'entrée dans les différentes SIAE, et en renforçant les liens partenariaux sur ce volet.</p>	
	<p><u>Calendrier de mise en œuvre</u> (<i>phases de production, phases de validation...</i>)</p> <p>Calendrier global : Juin-décembre 2007.</p> <p>Calendrier détaillé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chantier 1 (état des lieux) : juin - juillet, pour livraison de l'état des lieux début septembre (2 réunions du groupe de travail) • Chantiers 2 et 4 : septembre - décembre (4 réunions du groupe de travail + négociations bilatérales à prévoir avec la DDTEFP), pour livraison fin décembre. 	<p><u>Partenaires associés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • SIAE • ANPE • DDTEFP
<p>Moyens prévisionnels</p>	<p><u>Moyens humains</u></p> <p>Valorisation des temps de travail en réunions ou individuels.</p>	<p><u>Coût</u></p> <p><i>Sans objet</i></p>
<p>Indicateurs de suivi et fréquence de leur examen</p>	<p><u>Indicateurs de réalisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du référentiel départemental • Procédure départementale de coordination des différents acteurs de l'accompagnement des bénéficiaires dans les SIAE et ce en vue notamment de préparer les sorties de la structure avec des propositions (emploi, formation, suite de parcours dans l'lae). • Mise en place d'un dispositif d'accompagnement des bénéficiaires sortant des SIAE sans solution. • Définition des objectifs visant à augmenter les sorties 	<p><u>Indicateurs de résultat (à examiner annuellement)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de personnes sortant de SIAE avec des solutions emploi. • Diminution du nombre de personnes sortant de SIAE sans solutions emploi et ne faisant pas l'objet d'un accompagnement professionnel particulier.

<h2 style="margin: 0;">1.2.1 Ajuster le règlement intérieur du FUL</h2> <p style="margin: 0; font-weight: normal; color: white;">Objectif 1.2 - Apporter des réponses diversifiées et adaptées visant l'autonomie dans le logement</p>			
Contexte et objectifs	<p>Constats / enjeux Avec la décentralisation du FSL (1er janvier 2005), deux orientations fortes ont présidé à la création Fonds Unifié Logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • créer un guichet unique pour toutes les aides liées au logement (notamment FSL et aides CAF), • responsabiliser fortement les usagers, en adossant les aides à des plans de financement précis, incluant une participation des usagers. <p>Cette évolution substantielle du fonctionnement et du règlement intérieur du FUL a entraîné une hausse importante des refus, qui explique en partie la diminution depuis 2004 du nombre de ménages aidés au titre des aides financières (-24%), donc des dépenses. La diminution du nombre de ménages aidés au titre des aides financières s'explique également par la complexité des modalités d'instruction du FUL (et notamment d'élaboration des plans de financement), qui a eu un effet dissuasif qu'il convient de corriger. Notamment, le dispositif Eau apparaît particulièrement complexe et inéquitable entre les usagers relevant de régies communales et les usagers relevant de distributeurs privés.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Simplifier les modalités d'instruction (notamment, des plans de financement et des montages financiers.) • Garantir une équité entre les usagers. • Clarifier l'articulation entre les aides FUL, les aides individuelles RMI et FAJ, les allocations mensuelles ASE liées au logement. 		
Mode opératoire	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%; padding: 5px;"> <p><u>Chantier(s) à mener et méthodologie retenue</u></p> <p>Chantiers : Diagnostic de la performance du règlement actuel, en sollicitant un panel d'acteurs concernés (services instructeurs, bailleurs, distributeurs, associations, financeurs et partenaires associés : Etat ...):</p> <ul style="list-style-type: none"> - adaptation aux besoins - analyse de l'articulation du règlement avec les autres dispositifs d'aide au logement (ex : aides individuelles RMI) - analyse des circuits actuels pour l'instruction, la décision des aides et surtout de la complexité des modalités actuelles en vue d'une meilleure mobilisation par les services concernés - formulation de propositions : <p>* d'ajustements à apporter par rapport aux dispositions existantes, * pour mettre en œuvre de nouvelles mesures, le cas échéant, pour des besoins non couverts</p> <p>En fonction des propositions retenues par les élus, élaboration du nouveau règlement.</p> <p>Méthodologie : Détermination des items à observer précisément par le pilote et des acteurs à interroger. Elaboration d'un questionnaire Analyse des réponses, synthèse et formulation des propositions Rédaction d'un nouveau règlement intérieur</p> <p><i>Des temps de réflexion thématiques avec une représentation des acteurs concernés seront à envisager.</i></p> </td> <td style="width: 40%; padding: 5px;"> <p><u>Pilote et groupe projet</u></p> <p>Pilote : Chargé volet social logement</p> </td> </tr> </table>	<p><u>Chantier(s) à mener et méthodologie retenue</u></p> <p>Chantiers : Diagnostic de la performance du règlement actuel, en sollicitant un panel d'acteurs concernés (services instructeurs, bailleurs, distributeurs, associations, financeurs et partenaires associés : Etat ...):</p> <ul style="list-style-type: none"> - adaptation aux besoins - analyse de l'articulation du règlement avec les autres dispositifs d'aide au logement (ex : aides individuelles RMI) - analyse des circuits actuels pour l'instruction, la décision des aides et surtout de la complexité des modalités actuelles en vue d'une meilleure mobilisation par les services concernés - formulation de propositions : <p>* d'ajustements à apporter par rapport aux dispositions existantes, * pour mettre en œuvre de nouvelles mesures, le cas échéant, pour des besoins non couverts</p> <p>En fonction des propositions retenues par les élus, élaboration du nouveau règlement.</p> <p>Méthodologie : Détermination des items à observer précisément par le pilote et des acteurs à interroger. Elaboration d'un questionnaire Analyse des réponses, synthèse et formulation des propositions Rédaction d'un nouveau règlement intérieur</p> <p><i>Des temps de réflexion thématiques avec une représentation des acteurs concernés seront à envisager.</i></p>	<p><u>Pilote et groupe projet</u></p> <p>Pilote : Chargé volet social logement</p>
<p><u>Chantier(s) à mener et méthodologie retenue</u></p> <p>Chantiers : Diagnostic de la performance du règlement actuel, en sollicitant un panel d'acteurs concernés (services instructeurs, bailleurs, distributeurs, associations, financeurs et partenaires associés : Etat ...):</p> <ul style="list-style-type: none"> - adaptation aux besoins - analyse de l'articulation du règlement avec les autres dispositifs d'aide au logement (ex : aides individuelles RMI) - analyse des circuits actuels pour l'instruction, la décision des aides et surtout de la complexité des modalités actuelles en vue d'une meilleure mobilisation par les services concernés - formulation de propositions : <p>* d'ajustements à apporter par rapport aux dispositions existantes, * pour mettre en œuvre de nouvelles mesures, le cas échéant, pour des besoins non couverts</p> <p>En fonction des propositions retenues par les élus, élaboration du nouveau règlement.</p> <p>Méthodologie : Détermination des items à observer précisément par le pilote et des acteurs à interroger. Elaboration d'un questionnaire Analyse des réponses, synthèse et formulation des propositions Rédaction d'un nouveau règlement intérieur</p> <p><i>Des temps de réflexion thématiques avec une représentation des acteurs concernés seront à envisager.</i></p>	<p><u>Pilote et groupe projet</u></p> <p>Pilote : Chargé volet social logement</p>		

	<p><u>Calendrier de mise en œuvre</u> (<i>phases de production, phases de validation...</i>)</p> <p>Calendrier général : Juin-décembre 2007. A ajuster cependant en lien avec la réalisation des travaux relatifs à l'évaluation du PDALPD.</p> <p>Calendrier détaillé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux et propositions : Juin à octobre 2007 • Elaboration du nouveau règlement : novembre - décembre 2007 	<p><u>Partenaires associés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Panel d'acteurs concernés • Unité Gestion des Prestations • Pôle support - DSD
Moyens prévisionnels	<p><u>Moyens humains</u></p> <p>Valorisation des temps de travail en réunions ou individuels</p>	<p><u>Coût</u></p> <p><i>Sans objet.</i></p>
Indicateurs de suivi et fréquence de leur examen	<p><u>Indicateurs de réalisation</u></p> <p>Elaboration d'un diagnostic du règlement actuel et formulation de propositions d'évolution</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un nouveau règlement intérieur 	<p><u>Indicateurs de résultat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre de demandes, d'accords et de refus, des montants versés ... • Pour le dispositif Eau, évolution de l'égalité de traitement entre les usagers relevant de régies communales et ceux relevant de distributeurs privés.

1.2.2

Mettre en synergie la politique d'aide à la pierre du conseil général et le FUL

Objectif 1.2 - Apporter des réponses diversifiées et adaptées visant l'autonomie dans le logement

<p>Contexte et objectifs</p>	<p>Constats / enjeux L'évaluation de l'actuel PDALPD devrait permettre d'appréhender plus finement les besoins en matière de logement et les réponses qui ont été apportées par les différents acteurs publics. L'élaboration du prochain PDALPD constituera un enjeu fort pour le conseil général et ses partenaires, et devra permettre de répondre à ces enjeux. Notamment, la prise de compétence par le conseil général de la politique des aides à la pierre constitue un fort levier pour le développement d'une offre de logement adaptée aux personnes en situation d'exclusion. L'articulation de ce levier et du FUL (plus généralement du volet social du PDALPD) est un enjeu fort :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le FUL constitue un outil de connaissance des besoins des publics les plus défavorisés (caractéristiques, besoins, répartition territoriale, statut d'occupation...) qui doit permettre d'orienter finement la politique d'attribution des aides à la pierre. • L'adossement du FUL au aides à la pierre permet constitue un levier incitatif fort pour les bailleurs. <p>Il est à noter qu'un rapprochement a d'ores et déjà été opéré entre le FUL et les aides à la pierre dans la mesure où les communes qui abondent le FUL peuvent être attributaires d'aides à la pierre.</p> <p>Objectifs Formaliser une stratégie commune entre la direction de l'insertion et la direction de l'aménagement pour articuler finement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • politique des aides à la pierre et PDALPD (mettre en cohérence aides à la pierre et demande sociale et très sociale de logement, afin de prendre finement en compte les problématiques locales de cohésion sociale et de développement, dans un souci d'équilibrage de la « charge sociale » sur les territoires), • attribution des aides à la pierre et attribution des aides FUL. 	
<p>Mode opératoire</p>	<p>Chantier(s) à mener et méthodologie retenue</p> <p>1 - Structurer un système d'information sur les publics du FUL</p> <p>2 - Participer activement à l'élaboration de l'observatoire de l'habitat porté par la direction de l'aménagement, destiné afin d'avoir une connaissance fine de la structure du logement sur le territoire et des besoins, en y intégrant les caractéristiques des demandeurs et des bénéficiaires du FUL (cf. structuration du système d'informations / publics FUL).</p> <p>3 - Construction d'un dispositif d'observation en lien avec l'observatoire de la Direction de l'Aménagement (intégrant les données FUL), les dispositifs de l'Etat en la matière, en vue d'un état des lieux des demandes des communes et des besoins.</p> <p>4 - Mettre en place une réflexion stratégique sur la façon :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de prioriser les aides à la pierre au regard des demandes et d'une logique de développement local, - dont le FUL peut renforcer le levier incitatif des aides à la pierre. 	<p>Pilote et groupe projet</p> <p>Pilote : Chargé volet social logement en lien étroit avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le pôle support de la DSD, sur la structuration du système d'informations FUL - la direction de l'aménagement sur le volet « observatoire » et « politique d'attribution des aides à la pierre »
	<p>Calendrier de mise en œuvre (phases de production, phases de validation...) Calendrier général : 1^{er} semestre 2008. Calendrier détaillé : A définir fin 2007. <i>Remarque : le calendrier de cette fiche doit bien s'articuler au calendrier d'élaboration de l'observatoire départemental du logement et du nouveau PDALPD.</i></p>	<p>Partenaires associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenaires du PDALPD en tant que besoin.

Moyens prévisionnels	<u>Moyens humains</u> Valorisation des temps de travail en réunions ou individuels	<u>Coût</u> <i>Sans objet</i>
Indicateurs de suivi et fréquence de leur examen	<u>Indicateurs de réalisation</u> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un système d'information sur les publics FUL • Mise en œuvre de l'observatoire de l'habitat et de l'observatoire « très social » et intégration effective des données FUL • Elaboration de propositions dans le cadre de la politique d'attribution des aides à la pierre, en synergie avec le FUL 	<u>Indicateurs de résultat</u> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des bailleurs et communes sur les objectifs.

1.3.1

Etablir et mettre en œuvre un plan de référencement et de contractualisation avec l'ensemble des référents des publics de l'insertion

Objectif 1.3 - Mobiliser de manière adaptée l'offre d'insertion dans le cadre de parcours contractualisés

<p>Contexte et objectifs</p>	<p>Constats / enjeux La réorganisation du dispositif RMI depuis la décentralisation (mise en place des entretiens de positionnement, identification de référents de parcours uniques et spécialisés) a permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'augmenter considérablement la part des allocataires référencés (77%), • d'améliorer la qualité du contenu des contrats d'insertion et leurs modalités de suivi. <p>Concernant les bénéficiaires du RMI, certains efforts restent à accomplir pour renforcer l'efficacité de l'accompagnement de parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un peu plus de 20% des bénéficiaires n'ont pas encore de référent unique, • le taux de contractualisation des bénéficiaires du RMI doit être très largement amélioré (seulement 43% à la fin de l'année 2006) (se doter de marqueurs tout au long de l'année afin de déterminer un taux moyen et non une photographie à un moment « T ») • la part des bénéficiaires orientés vers des référents professionnels (37% fin 2006) n'est pas en adéquation avec les objectifs du Conseil général (80 % à l'horizon 2009). <p>Concernant les autres publics, il convient de généraliser le recours à la contractualisation au travers de « contrats d'objectifs », dans une logique de mobilisation et de responsabilisation des usagers dans leur parcours et leur recherche d'autonomie. Cela implique que chaque usager soit suivi par un référent de parcours unique et spécialisé, chargé de fixer avec lui des objectifs et des moyens individualisés et progressifs.</p> <p>La réorganisation des UTS en pôles spécialisés, le renforcement des moyens humains de référents professionnels ainsi que la création des plateformes ASL rendent possible la mise en œuvre de ces pistes de progrès.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier pour chaque usager (des UTS, des CCAS, des plateformes ASL) un référent unique de parcours. Pour les bénéficiaires du RMI, tendre vers 100% de référencement (pondérer l'objectif de 100% avec le volume des en-cours ou modifier le périmètre de référence de calcul en prenant comme base de référence les personnes entrées dans le dispositif après 3 mois et 1 jour). • Cadrer le suivi par les référents de parcours au travers de contrats élaborés avec la personne (contrats d'insertion pour les bénéficiaires du RMI, contrats d'objectif pour les autres publics). Pour les bénéficiaires du RMI, atteindre un taux de contractualisation de 60% en 2007, 70% en 2008 et 80% en 2009.
<p>Mode opératoire</p>	<p>Chantier(s) à mener et méthodologie retenue</p> <p>1) Référencement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formalisation des procédures d'identification d'un référent de parcours unique pour tous les publics de l'insertion (en différenciant les procédures selon les publics : publics du RMI et autres publics). • Identification des différents modes d'entrée des personnes dans les UTS (A/O, positionnement RMI, instance de régulation, partenaires extérieurs...) et des circuits de prise en charge et de transfert (réflexion à relier avec la fiche action 3.2.1). • Identification (à partir des expériences des territoires) des différentes situations de référencement rencontrées pour déterminer des grandes typologies et des indicateurs de hiérarchisation. • Etablissement d'un plan de référencement priorisé selon les publics et les problématiques. • Déploiement d'un tableau de bord de suivi (ANIS / BO ?) des entrants (bénéficiaires du RMI et des personnes en parcours d'insertion hors dispositif RMI) et des nouveaux bénéficiaires du RMI (déjà suivi mais non référencés). • Elaboration d'une stratégie départementale (déclinée et adaptée selon les territoires en fonction de caractéristiques spécifiques) de référencement. <p>Pilote et groupe projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pilote : un responsable de pôle insertion • Groupe projet "Consolidation des pratiques de l'accompagnement de parcours" : un RUTS, un chargé d'insertion, un référent social, un référent professionnel. <p>« Personne ressource » : direction des Territoires</p>

	<p>2) Contractualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition d'une stratégie de contractualisation selon les publics (en lien avec les objectifs définis par l'Assemblée Départementale) : <ul style="list-style-type: none"> - Identification des pratiques professionnelles en matière de contractualisation (taux de contrat des équipes UTS, des CCAS, délais inter contrat, durée des contrats...) et des outils disponibles pour le suivi des échéances (au niveau des référents, et par rapport à BO) - Amélioration de la pratique de « diagnostic » (repérage et construction d'indicateurs, systématisation d'une grille d'indicateurs, transfert de pratique) - Systématiser la démarche de travail sur objectifs à partir de réflexions initiées sur les territoires pour l'ensemble des publics en s'appuyant sur les composantes du dispositif RMI comme base de travail. Redonner du sens au contrat d'insertion en l'intégrant dans les stratégies individuelles d'accompagnement. - Elaboration d'outils d'analyse et d'aide à la décision. <p>Il pourra être utile, dans ce cadre, d'instruire l'opportunité de fixer des critères de priorisation pour la nature de l'accompagnement (identification de types de publics pouvant prioritairement faire l'objet d'un accompagnement).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur la base de ces éléments, établissement d'un plan de contractualisation, UTS par UTS, visant à un taux de 80 % d'ici l'horizon 2009. 	
	<p><u>Calendrier de mise en œuvre</u> (phases de production, phases de validation...) Calendrier général : Juin 2007- mai 2008. Calendrier détaillé :</p> <p><u>Juin</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o constitution du groupe, identification et sollicitation des partenaires associés o Réunion sur la définition de la méthodologie de travail / objectifs opératoires <p><u>Juillet / octobre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Identification des différents modes d'entrée et des procédures <p><u>Novembre/ décembre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Définition du plan de référencement <p><u>Janvier/ avril</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Formalisation des pratiques de diagnostic et d'accompagnement <p><u>Mai</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Etablissement d'un plan de contractualisation et développement des outils <p>Point intermédiaire en décembre 2007 et rendu des travaux en mai 2008.</p>	<p><u>Partenaires associés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CCAS • Plateformes ASL. <p>Si besoin est, associer la MSA et l'ADAGV.</p>
<p>Moyens prévisionnels</p>	<p><u>Moyens humains</u> Valorisation des temps de travail en réunions ou individuels</p>	<p><u>Coût</u> <i>Sans objet</i></p>
<p>Indicateurs de suivi et fréquence de leur examen</p>	<p><u>Indicateurs de réalisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Procédure de référencement détaillée en fonction des publics • Tableau de bord de suivi des personnes dans la procédure de référencement • Proposition d'une stratégie de référencement à décliner par territoire • Grille de diagnostic • Outils d'aide à la décision 	<p><u>Indicateurs de résultat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution du taux de référencement (selon les types de publics) • Evolution du taux de contractualisation

Fiche interne 1	Améliorer la pertinence du positionnement vers les actions d'accès direct à l'emploi et d'insertion vers l'emploi	
Contexte et objectifs	<p>Constats / enjeux Actuellement, tous les référents n'ont pas le même niveau de connaissance sur les spécificités et critères attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des prestations d'accompagnement à l'emploi (ANPE, IOD, outplacement) • des prestations d'insertion vers l'emploi (SIAE, PLIE pour l'Orléanais). <p>De l'avis des structures et des UTS, des efforts restent à accomplir pour positionner de manière pertinente les publics sur ces offres, dans une logique de graduation des parcours. L'enjeu est d'autant plus important qu'un positionnement inadapté obère fortement la capacité de ces structures à atteindre leurs objectifs de retour vers l'emploi.</p> <p>De même, les critères devant présider à une « mise à l'emploi » (emploi classique, CIRMA, CA) demandent à être formalisés et partagés entre les référents, dans une logique de parcours (par exemple : selon le profil, les attentes, les compétences de la personne, quand est-il pertinent de proposer l'entrée dans une SIAE, un poste en CI-RMA ?).</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre de prescriptions vers les opérateurs (conventionnés et de droit commun). • Améliorer qualitativement les prescriptions pour prévenir des échecs (candidatures non retenues, abandon prématuré...). 	
Mode opératoire	<p>Chantier(s) à mener et méthodologie retenue</p> <p>1) Offre d'insertion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un guide départemental montrant les différences de positionnement de chaque type d'opérateurs (publics cibles, approche pédagogique, place dans le parcours d'insertion), à partir d'un panel de services prescripteurs et de structures conventionnées ou non, intégrant une cartographie - à réaliser - de l'offre existante (secteur d'activité, publics cibles, etc.), ainsi qu'un système de mise à jour. <p>2) Offres d'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formaliser des critères de positionnement pour chaque type de prestations (à intégrer dans le guide) et définir une grille d'analyse d'une offre d'emploi déterminant les suites à donner. • Elaborer un protocole simple pour mettre en relation des offres d'emploi reçues dans les UTS et les personnes référencées en suivi social ou professionnel, dans le cadre de contrats aidés (contrat d'avenir, CI-RMA, CAE, ...) ou de contrats classiques (CDD, CDI, CTT). • Développer des outils et des procédures simples permettant d'identifier rapidement les publics pouvant être positionnés sur les différents types de prestations / d'offres d'emploi (utilisation du « mini-CV », projet de « CV-thèque », mutualisation des CV entre les UTS, fiche de prescription...) <p>Calendrier de mise en œuvre (phases de production, phases de validation...) Calendrier général : Juin 2007-avril 2008. Calendrier détaillé :</p> <p>1) Offre d'insertion : Juin à septembre 2007 : constitution du panel, mise à niveau de ce dernier Octobre - décembre 2007 : réalisation du guide et définition des critères de positionnement Janvier - avril 2008 : cartographie, modalités d'information régulière, mise à jour.</p>	<p>Pilote et groupe projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pilote : un responsable de pôle insertion • Groupe projet "Consolidation des pratiques de l'accompagnement de parcours" : direction des Territoires, un RUTS, un chargé d'insertion, un référent social, un référent professionnel. <p>Associer en tant que de besoin : les chargés de l'accès direct à l'emploi et des actions d'insertion vers l'emploi.</p> <p>Partenaires associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opérateurs d'accès direct à l'emploi et d'insertion vers l'emploi (conventionnés ou non). • DDTEFP : animateur territorial

	<p>2) <u>Offre d'emploi</u> :</p> <p>Juin à septembre 2007 : définition de la grille d'analyse d'une offre Octobre - décembre 2007 : élaboration du protocole Janvier - avril 2008 : développement des outils.</p> <p>Point intermédiaire en novembre 2007 et rendu des travaux en avril 2008.</p>	
Moyens prévisionnels	<p><u>Moyens humains</u></p> <p>Valorisation des temps de travail en réunions ou individuels</p>	<u>Coût</u>
Indicateurs de suivi et fréquence de leur examen	<p><u>Indicateurs de réalisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Kit de formation • Guide des opérateurs • Outils de positionnement • Tableau de suivi des prescriptions 	<p><u>Indicateurs de résultat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre de prescriptions vers les opérateurs (conventionnés et de droit commun). • Evolution du taux de candidatures non retenues • Evolution du taux d'abandon lié au poste.

Fiche interne 2	Formaliser les procédures de coordination des différents types de professionnels autour de l'utilisateur	
Contexte et objectifs	<p>Constats / enjeux La mise en place de référents uniques de parcours ne signifie pas que les usagers ne doivent être accompagnés que par une personne : dans certains cas, un usager peut faire l'objet de plusieurs suivis spécialisés (suivi professionnel, suivi lié au logement, suivi ASE...).</p> <p>Le rôle du référent unique de parcours est alors de coordonner les interventions des différents professionnels autour de l'utilisateur.</p> <p>Les procédures mises en place à l'occasion de la réorganisation du RMI n'ont pas précisément pris en compte ces cas de figure.</p> <p>Alors que le principe du référencement unique et de la contractualisation devrait être élargi à l'ensemble des publics de l'insertion, il apparaît essentiel de formaliser clairement les procédures de coordination autour de la personne, et de conforter le référent de parcours dans son rôle de « chef d'orchestre ».</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clarifier les modalités de « suivi multiple » d'un usager. • Améliorer les liens de travail entre les différents professionnels. 	
Mode opératoire	<p>Chantier(s) à mener et méthodologie retenue</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les différents types de suivi réalisés dans les interventions de chaque professionnel, et des outils développés dans ce cadre. • Rédiger les procédures de coordination des différents types de professionnels (travailleurs sociaux, CESF, CISP... des pôles des UTS, de la MDPH, des CCAS, des autres partenaires) autour de l'utilisateur. • Formaliser la notion de coordination dans un document de référence. • Définir le rôle du référent unique de parcours dans la coordination. • Elaborer les outils de coordination (par exemple, fiches navettes, intégration des suivis dans les contrats d'insertion ou d'objectifs, mise en place d'entretiens à plusieurs voix...). <p>Calendrier de mise en œuvre (<i>phases de production, phases de validation...</i>) Calendrier général : Janvier-juin 2008. Calendrier détaillé : A détailler fin 2007.</p>	<p>Pilote et groupe projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pilote : un responsable de pôle insertion • Groupe projet "Consolidation des pratiques de l'accompagnement de parcours" : direction des Territoires, un RUTS, un chargé d'insertion, un référent social, un référent professionnel. <p>Partenaires associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autres pôles des UTS. • Référents CCAS. • MDPH (chargée emploi) • Infirmière du pôle insertion Nord et Sud • Partenaires conventionnés et de droit commun
Moyens prévisionnels	<p>Moyens humains Valorisation des temps de travail en réunions ou individuels.</p>	<p>Coût <i>Sans objet</i></p>
Indicateurs de suivi et fréquence de leur examen	<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procédures de coordination. • Outils de coordination. 	<p>Indicateurs de résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre de sollicitations (internes et externes) • Taux d'effectivité des différents accompagnements (mise en place réelle) • Taux d'abandon au niveau des prestataires internes et externes

Fiche interne 3	Renforcer le cadrage des pratiques et l'animation du réseau des professionnels des référents de parcours	
Contexte et objectifs	<p>Constats / enjeux La réorganisation du dispositif RMI (mise en place de référents spécialisés) et l'expérimentation sur deux UTS d'une organisation en pôles spécialisés ont généré une évolution forte du positionnement et des pratiques professionnelles des référents. Celle-ci s'est notamment traduite par une forte exigence concernant les pratiques de l'accompagnement de parcours (fixation d'objectifs et évaluation avec la personne, introduction d'une graduation dans les parcours, pertinence de l'orientation vers les actions collectives, suivi des usagers dans ces actions...).</p> <p>Dans les UTS déjà en pôle, ces pratiques ne sont pas encore stabilisées. Pour les cinq UTS qui vont se réorganiser en pôle, le travail sur les pratiques professionnelles constitue un enjeu fort de la phase de « conduite du changement ».</p> <p>Ces problématiques concernent non seulement les UTS, mais également les CCAS conventionnés pour assurer le référencement social des bénéficiaires du RMI. Si la mise en place de référents sociaux dans les CCAS a été cadrée par un cahier des charges du référencement social, il apparaît nécessaire d'associer plus fortement les CCAS à la « communauté professionnelle » des référents, dans un souci d'harmonisation des pratiques et de professionnalisation.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Professionnaliser les référents des UTS et des CCAS. • Harmoniser les pratiques entre les UTS, et entre les UTS et les CCAS. 	
Mode opératoire	<p>Chantier(s) à mener et méthodologie retenue</p> <p>1) Conforter le responsable de pôle insertion dans sa fonction de cadrage des pratiques et d'animation du réseau des professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formalisation d'un « référentiel » de la fonction de cadrage des pratiques : comment être garant des pratiques mises en œuvre par les professionnels (référents sociaux et professionnels), du cadre managérial (en lien avec la charte du management). • Formalisation d'un « référentiel » de la fonction d'animation du réseau des professionnels : déclinaison des objectifs stratégiques définis par l'Assemblée Départementale en matière de « chef de file de l'insertion ». <p>2) Outiller les référents sociaux et professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration par la direction Insertion (siège) du référentiel du référencement professionnel. • Evaluation et ajustement du cahier des charges du référencement social, pour élargissement aux référents sociaux du conseil général, sous la forme d'un référentiel. • Organisation, dans le cadre de la mise en pôle, d'une formation à la fonction de référent de parcours pour les référents sociaux du conseil général. • Formalisation d'une procédure départementale et spécifique sur les modalités de suivi des personnes lorsqu'elles sont dans une action collective (conventionnée ou non) : décliner les modalités partenariales à mettre en œuvre (en lien avec la fonction de coordination) dans le cadre des prescriptions auprès d'opérateurs (conventionnés ou non) tout en gardant un rôle actif dans le suivi. -> <i>lien à établir avec la fiche interne 2.</i> 	<p>Pilote et groupe projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pilote : un responsable de pôle insertion • Groupe projet "Consolidation des pratiques de l'accompagnement de parcours" : direction des Territoires, un RUTS, un chargé d'insertion, un référent social, un référent professionnel.

	<p>Calendrier de mise en œuvre (<i>phases de production, phases de validation...</i>) Calendrier général : Janvier-juin 2008. Calendrier détaillé : à détailler fin 2007</p> <p><i>Référentiel « référencement professionnel » à établir dès 2007. Idem pour l'adaptation du cahier des charges « référencement social RMI » à tous les publics en situation d'accompagnement.</i></p>	<p>Partenaires associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • CCAS • Opérateurs (conventionnés ou non)
<p>Moyens prévisionnels</p>	<p>humains Valorisation des temps de travail en réunions ou individuels.</p>	<p>Coût</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation à la fonction de référent de parcours
<p>Indicateurs de suivi et fréquence de leur examen</p>	<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Référentiel » écrit sur la fonction de cadrage des pratiques et d'animation du réseau professionnel • Cahiers des charges du référencement professionnel. • Procédure départementale sur les modalités de suivi des personnes lorsqu'elles sont dans une action collective. • Cahier des charges de la formation dispensée auprès des référents. • Outils d'évaluation 	<p>Indicateurs de résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un comité de suivi des pratiques professionnelles réunissant des représentants de chaque UTS, réuni une fois par trimestre, pour évaluation et identification des pistes de progrès.

1.4.1

Structurer une fonction d'alerte sur les opportunités d'emploi adaptées aux publics de l'insertion

Objectif 1.4 - S'appuyer sur les autres grandes politiques du conseil général pour démultiplier les possibilités d'accès à l'emploi

Contexte et objectifs	<p>Constats / enjeux Le conseil général ne dispose par actuellement d'un « observatoire » sur les filières qui recrutent, des métiers émergents ou en tension, ainsi que des besoins des employeurs adaptés aux profils des publics de l'insertion. Cette connaissance existe, mais de manière dispersée, entre les référents professionnels (ANPE), les CLI, l'unité emploi de la direction de l'insertion (via notamment la recherche documentaire régulière sur les sites de la DRTEFP, de l'ANPE, les équipes IOD et les conventions passées avec les chambres consulaires et les filières), la direction des affaires économiques du conseil général, l'agence de développement économique du Loiret... Elle gagnerait fortement à être centralisée (à la direction de l'insertion ou à la direction des affaires économiques) et actualisée régulièrement. Mais surtout, les opportunités d'emploi en faveur des publics de l'insertion sont identifiées au cas par cas sans qu'il y ait une structuration d'alerte sur ces dernières.</p> <p>Objectifs Mieux connaître les besoins en recrutement adaptés aux qualifications des bénéficiaires du RMI, afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • structurer une offre d'insertion adaptée au marché de l'emploi, • permettre une mise en relation des bénéficiaires du RMI et des employeurs plus efficace 	
Mode opératoire	<p>Chantier(s) à mener et méthodologie retenue</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des lieux d'informations disponibles et des circuits (d'informations) opérants et non opérants, pour la connaissance des opportunités d'emploi. • Définition de la méthode de travail en vue : <ul style="list-style-type: none"> - d'une actualisation régulière des informations existantes (sources / acteurs), - de la recherche des données manquantes (sources / acteurs), - des modes d'alerte de chacun lorsque des projets de recrutement sont connus et du mode opératoire en vue de la mise en relation avec des publics en insertion. <p>Calendrier de mise en œuvre (phases de production, phases de validation...) Calendrier général : Janvier-juin 2008. Calendrier détaillé : A établir fin 2007</p>	<p>Pilote et groupe projet</p> <p>Pilote : directeur de l'insertion, en lien étroit avec la direction des affaires économiques.</p> <p>Pas de groupe projet dédié, mais un pilotage par le "comité de direction" de la direction de l'insertion (directeur de l'insertion, responsables d'unité).</p> <p>Partenaires associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • agence de développement économique du Loiret • ANPE • DDTEFP
Moyens prévisionnels	<p>Moyens humains (préciser s'il s'agit de moyens existants ou nouveaux) A définir fin 2007</p>	<p>Coût Sans objet</p>
Indicateurs de suivi et fréquence de leur examen	<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place effective d'une observation partagée et actualisée régulièrement des besoins en recrutement 	<p>Indicateurs de résultat (à examiner annuellement)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'offres d'emploi captées • Nombre de publics en insertion positionnés sur ces offres • Nombre de publics en insertion recrutés

1.4.2

Travailler avec les directions potentiellement pourvoyeuses ou créatrices d'emplois sur l'identification des besoins en recrutement et la définition d'une stratégie pour l'embauche des publics de l'insertion

Objectif 1.4 - S'appuyer sur les autres grandes politiques du conseil général pour démultiplier les possibilités d'accès à l'emploi

<p>Contexte et objectifs</p>	<p><u>Constats / enjeux</u> Certaines directions du conseil général peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « pourvoyeuses d'emplois » adaptés aux publics de l'insertion, c'est-à-dire employeurs potentiels (notamment dans les domaines de l'éducation et des infrastructures routières), • « créatrices d'emplois » adaptés aux publics de l'insertion (au travers des politiques de développement économique, du rôle du Département dans le développement des emplois de services à la personne - APA, PCH, ASMAT...). <p>Jusqu'à présent, le conseil général ne s'est pas fortement appuyé sur ces leviers, considérant qu'il devait pour cela se fixer un fort niveau d'exigence. Le recours à l'embauche par le Département de publics de l'insertion doit en effet répondre à deux grandes conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • correspondre à un besoin réel du conseil général, • s'inscrire pleinement dans une logique de parcours d'insertion. <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les possibilités d'accès à l'emploi des publics de l'insertion. 	
<p>Mode opératoire</p>	<p><u>Chantier(s) à mener et méthodologie retenue</u></p> <p>1) Examiner les possibilités et conditions de l'embauche de publics de l'insertion par le conseil général</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier précisément, dans chaque grande direction, les besoins en recrutement qui pourraient potentiellement relever des publics de l'insertion. • Faire des propositions aux élus pour que ces derniers valident le recours à des contrats aidés ou classiques pour des publics en insertion (identification des avantages et inconvénients, du coût pour la collectivité, définition de quotas le cas échéant ...) • Etablir une « charte » de l'embauche des publics de l'insertion par le conseil général pour inscrire l'embauche dans un parcours d'insertion, répondant à des objectifs précis fixés avec la personne, faisant l'objet d'un accompagnement par le conseil général, en tant qu'employeur (tutorat, formation professionnelle) et en tant que référent de parcours. <p>2) Examiner les possibilités et conditions de la mise en place d'une politique incitative pour l'embauche des publics de l'insertion par les entreprises soutenues par le conseil général</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier, parmi les entreprises / les secteurs soutenus par le conseil général, celles qui seraient susceptibles d'embaucher des publics de l'insertion. • Instruire la possibilité de mettre en place des dispositifs pour inciter ces acteurs à créer des emplois en faveur des publics de l'insertion, en intégrant l'offre de services pouvant être proposée par le Conseil général (transmission de candidatures, accompagnement par les pôles Emploi des UTS, aide au recrutement - notamment IOD, garantie d'un accompagnement dans l'emploi...). A ce titre, cette fiche est fortement liée à la fiche précédente. 	<p><u>Pilote et groupe projet</u></p> <p><u>Pilote</u> : directeur de l'insertion</p> <p>Pas de groupe projet dédié, mais un pilotage par le "comité de direction" de la direction de l'insertion (directeur de l'insertion, responsables d'unité).</p>

	<p>Calendrier de mise en œuvre (<i>phases de production, phases de validation...</i>)</p> <p>Calendrier général : Janvier-juin 2008. Calendrier détaillé : A établir fin 2007</p>	<p>Partenaires associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autres directions du conseil général
<p>Moyens prévisionnels</p>	<p>Moyens humains</p> <p>A définir fin 2007</p>	<p>Coût</p> <p><i>Sans objet</i></p>
<p>Indicateurs et fréquence de leur examen</p>	<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de postes susceptibles d'être pourvus par des publics en insertion, par Direction • Elaboration de propositions aux élus en matière d'embauche et de suivi de publics en insertion au sein du Conseil général • Réalisation de la charte de l'embauche et du suivi 	<p>Indicateurs de résultat (à examiner annuellement)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de postes du Conseil général proposés au recrutement de publics en insertion, par Direction • Nombre de publics positionnés • Nombre de publics recrutés (selon le type et la durée des contrats).

1.4.3

Instruire les conditions de développement du recours à la clause d'insertion dans les marchés publics du conseil général

Objectif 1.4 - S'appuyer sur les autres grandes politiques du conseil général pour démultiplier les possibilités d'accès à l'emploi

Contexte et objectifs	<p>Constats / enjeux Le recours à la clause d'insertion dans les marchés publics est un fort levier de développement des possibilités d'accès à l'emploi des publics de l'insertion. Jusqu'à présent, le conseil général ne s'est pas fortement appuyé sur ce levier, souhaitant ne pas multiplier les contraintes des entreprises répondant à ces appels d'offre. L'incitation des secteurs soutenus par le conseil général à embaucher des publics de l'insertion ne doit pas entraver le dynamisme économique des établissements, mais constituer un atout pour leur développement.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> Augmenter les possibilités d'accès à l'emploi des publics de l'insertion. 	
Mode opératoire	<p>Chantier(s) à mener et méthodologie retenue</p> <p>1. Examiner les possibilités et conditions de la mise en place d'une politique incitative pour l'embauche des publics de l'insertion dans le cadre des missions confiées à des prestataires externes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier, parmi les missions confiées à des prestataires, celles qui seraient susceptibles d'embaucher des publics de l'insertion. <p>2. Instruire les conditions du recours à la clause sociale et définir le contenu de cette dernière dans les marchés publics à lancer par le Conseil général, en intégrant l'offre de services pouvant être proposée par le Conseil général (transmission de candidatures, accompagnement par les pôles Emploi des UTS ...)</p> <p>Calendrier de mise en œuvre (<i>phases de production, phases de validation...</i>) Calendrier général : Janvier-juin 2008. Calendrier détaillé : A établir fin 2007</p>	<p>Pilote et groupe projet</p> <p>Pilote : directeur de l'insertion et Directeur de la Commande publique</p> <p>Pas de groupe projet dédié, mais un pilotage par le "comité de direction" de la direction de l'insertion (directeur de l'insertion, responsables d'unité).</p> <p>Partenaires associés</p> <ul style="list-style-type: none"> Autres directions du conseil général
Moyens prévisionnels	<p>Moyens humains A définir fin 2007</p>	<p>Coût <i>Sans objet</i></p>
Indicateurs de suivi et fréquence de leur examen	<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de marchés publics introduisant la clause sociale, par domaine d'activité 	<p>Indicateurs de résultat (à examiner annuellement)</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de publics en insertion recrutés par le biais de la clause sociale dans les marchés publics du Conseil général

ORIENTATION N°2

RENFORCER L'ACTION EN FAVEUR DE L'ACCES A L'EMPLOI DES JEUNES EN
DIFFICULTE

2.1.1

Structurer avec les missions locales un dispositif de travail et de coordination rapproché

Objectif 2.2 - Renouveler le partenariat avec les missions locales

Contexte et objectifs	<p>Constats / enjeux Les missions locales constituent le premier partenaire de la politique du conseil général en faveur de l'insertion des jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en tant que services instructeurs du FAJ et référents des jeunes accompagnés au titre de ce dispositif, elles doivent être pleinement associées à la stratégie d'insertion du conseil général, • elles ont développé une connaissance des besoins des jeunes populations et une expertise sur les réponses à y apporter sur lesquelles le conseil général doit pouvoir s'appuyer, • elles jouent un rôle essentiel dans la prévention du RMI et ont une connaissance des dossiers individuels. <p>A ce titre, le partenariat avec les missions locales demande à être fortement renforcé.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les liens de travail avec les missions locales. • Améliorer la coordination des UTS (pôles insertion et ASE) et des missions locales autour des dossiers individuels. • Diminuer de 20% du nombre d'allocataires du RMI entrés dans le dispositif à 25 ans, à horizon 2009. 	
Mode opératoire	<p>Chantier(s) à mener et méthodologie retenue</p> <p><u>Chantier :</u> Structurer avec les missions locales un dispositif de travail et de coordination visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une meilleure coordination autour de dossiers individuels (ayants-droits RMI de plus de 16 ans déscolarisés, jeunes atteignant l'âge de 25 ans, jeunes inscrits dans le dispositif FAJ), • une réflexion partagée sur les besoins des jeunes et les réponses à y apporter. <p>Méthodologie du groupe de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification du profil des jeunes accueillis / suivis par les Missions Locales et les UTS, et de leurs besoins • Repérage du rôle possible des missions locales, des services de la DSD en faveur de l'insertion des jeunes et notamment dans l'objectif de prévention par rapport au risque de basculement dans le dispositif RMI, • Mise en place d'outils de liaison sur les suivis individuels, de modalités d'échanges d'informations sur les territoires • Examen de la possibilité de créer des instances / dispositifs de réflexion régulière sur les besoins des jeunes et sur les réponses à apporter. <p>Calendrier de mise en œuvre (<i>phases de production, phases de validation...</i>) Calendrier général : Juin-décembre 2007. Calendrier détaillé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Première réunion : juin 2007 • Réunions mensuelles du groupe à lier avec les thèmes des fiches-action 2.2.1 et 2.2.2. 	<p>Pilote et groupe projet</p> <p>Pilote : responsable de l'unité Insertion par le social</p> <p>Groupe projet "Actions en direction des jeunes" : responsable de l'unité Insertion par l'emploi, responsable de l'unité de gestion, chargé des actions politique de la ville/ RMI et FAJ, un RPI, 1 représentant de la Direction Enfance Famille, DDTEFP, les missions locales.</p> <p>Partenaires associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Missions locales. • DDTEFP.
Moyens prévisionnels	<p>Moyens humains Valorisation des temps de travail en réunions ou individuels.</p>	<p>Coût <i>Sans objet</i></p>

Indicateurs de suivi et fréquence de leur examen	<u>Indicateurs de réalisation</u> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de dispositifs de réflexion sur les besoins des jeunes et sur les réponses à apporter, détermination précise du rôle de chacun (Missions locales, UTS ...) au regard de l'objectif imparti • Mise en place d'outils de liaison sur les suivis individuels • Modalités d'échanges d'informations sur les territoires 	<u>Indicateurs de résultat</u> <ul style="list-style-type: none"> • Diminution du nombre de jeunes de moins de 25 ans entrant dans le dispositif RMI • Evolution des aides du FAJ (âges des jeunes aidés, motifs des demandes d'aide)
---	---	---

2.2.1

Renforcer le levier des aides individuelles du FAJ pour la formation et l'insertion professionnelle des jeunes

Objectif 2.1 - Mobiliser le FAJ pour faciliter les mises en situation professionnelle et l'accès des jeunes à l'emploi

<p>Contexte et objectifs</p>	<p><u>Constats / enjeux</u> Le budget des aides individuelles du FAJ a diminué de plus d'un tiers depuis 2001, avec des enveloppes annuelles dédiées aux aides individuelles plus importantes que les sommes réellement dépensées. Cela s'explique en partie par la diminution des demandes d'aides FAJ (depuis 2003, ces demandes ont quasiment diminué de moitié). Cette forte diminution des demandes pose d'autant plus question que la diminution de l'enveloppe dédiée au CIVIS sur le département devrait fortement impacter les sommes allouées aux bourses interstitielles. Il apparaît aujourd'hui essentiel de travailler, d'une part avec les missions locales pour améliorer le recours aux aides FAJ (d'un point de vue quantitatif et qualitatif), d'autre part avec la DDTEFP pour définir une stratégie globale, d'articulation entre les aides financières FAJ et CIVIS.</p> <p><u>Objectifs</u> Mettre les aides FAJ au service de projets d'insertion professionnelle des jeunes</p>	
<p>Mode opératoire</p>	<p><u>Chantier(s) à mener et méthodologie retenue</u></p> <p>Mettre à plat les objectifs de l'actuel règlement des aides individuelles FAJ en vue d'identifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si ces derniers sont toujours adaptés aux besoins des jeunes, notamment en terme de formation et d'insertion professionnelle - si les réponses complémentaires apportées avec le CIVIS répondent aux besoins. <p>Les ajuster si besoin est.</p> <p>Analyser les circuits actuels pour l'instruction et la décision relatives aux aides individuelles (points forts, points d'amélioration) et les adapter le cas échéant en vue d'une meilleure mobilisation.</p> <p>En fonction de ces différents éléments, procéder à la réécriture du règlement départemental des aides individuelles FAJ.</p> <p><u>Méthodologie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse par le groupe de travail : <ul style="list-style-type: none"> - de l'adaptation des objectifs actuels du règlement aux besoins, - de la complémentarité avec le CIVIS - des circuits d'instruction / décision des aides • Elaboration de propositions d'améliorations en fonction du diagnostic établi et notamment pour renforcer la mobilisation du FAJ au titre de la formation et de l'insertion professionnelle, dans le respect des compétences Etat / CG • Rédaction d'un nouveau règlement départemental 	<p><u>Pilote et groupe projet</u></p> <p>Pilote : responsable de l'unité Insertion par le social</p> <p>Groupe projet "Actions en direction des jeunes" : responsable de l'unité Insertion par l'emploi, responsable de l'unité de gestion, chargé politique de la ville / RMI et FAJ, un RPI, 1 représentant de la Direction Enfance Famille, DDTEFP, les missions locales.</p>

	<p>Calendrier de mise en œuvre (<i>phases de production, phases de validation...</i>)</p> <p>Calendrier général : janvier-juin 2008. Calendrier détaillé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Janvier - Février diagnostic • Mars - Avril : élaboration de propositions • Mai - juin : rédaction du nouveau règlement <p>6 réunions à prévoir (2 par étape)</p> <p><i>Des réflexions et contacts pourront avoir lieu dès 2007 en lien avec la fiche 2.1.1</i></p>	<p>Partenaires associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Missions locales. • DDTEFP.
Moyens prévisionnels	<p>Moyens humains</p> <p>Valorisation des temps de travail en réunions ou individuels</p>	<p>Coût</p> <p><i>Sans objet .</i></p>
Indicateurs de suivi et fréquence de leur examen	<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablissement du diagnostic, formulation de propositions d'adaptations du règlement actuel • Rédaction d'un nouveau règlement 	<p>Indicateurs de résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution des motifs des aides FAJ et notamment dans le domaine de la formation et de l'insertion professionnelle • Evolution du nombre de demandes, d'accords • Evolution du nombre de parcours des jeunes en matière de formation et d'insertion professionnelle

2.2.2

Développer et diversifier les actions collectives en direction des jeunes

Objectif 2.1 - Mobiliser le FAJ pour faciliter les mises en situation professionnelle et l'accès des jeunes à l'emploi

Contexte et objectifs	<p>Constats / enjeux Le budget alloué aux actions collectives a très fortement diminué depuis 2003 (- 72%), et comme pour les aides financières du FAJ, la totalité de l'enveloppe dédiée aux actions collectives n'est pas consommée. Ceci s'explique en grande partie par le glissement du financement d'actions logement du FAJ vers le FUL. Le nombre d'offres financées et de publics reçus apparaît très faible au regard des besoins des jeunes en grande difficulté, et demande à être largement développé. Le renforcement de l'offre d'insertion sociale et professionnelle en direction des jeunes constitue un enjeu fort pour le conseil général.</p> <p>Objectifs Créer par appel d'offres de nouvelles actions collectives en direction des jeunes en grande difficulté.</p>	
Mode opératoire	<p>Chantier(s) à mener et méthodologie retenue</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un état des lieux sur l'offre existante. • Actualiser le travail mené avec la DDTEFP sur le positionnement respectif (donc la complémentarité) des actions financées par le FAJ et par le FIPJ. • Sur cette base, envisager la création d'offre nouvelle par appel d'offre (par exemple : chantiers d'insertion, remobilisation, actions « longues » d'accompagnement par des psychologues du travail mixant développement personnel et orientation professionnelle...) <p>Méthodologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Etablissement par le groupe de travail de la liste des actions existantes, repérage des objectifs poursuivis, des besoins non couverts ○ Identification par le groupe de propositions relatives : <ul style="list-style-type: none"> • aux actions existantes qui pourraient être financées dans le cadre du FAJ et celles qui pourraient l'être au titre du FIPJ, voire dans le cadre d'autres dispositifs. • aux actions qui seraient à mettre en place et du mode de financement possible. <ul style="list-style-type: none"> ○ En fonction des choix des élus, rédaction par le groupe du cahier des charges relatif au marché public à lancer pour la création d'une nouvelle offre. 	<p>Pilote et groupe projet</p> <p>Pilote : responsable de l'unité Insertion par le social</p> <p>Groupe projet "Actions en direction des jeunes" : responsable de l'unité Insertion par l'emploi, responsable de l'unité de gestion, chargé des actions politique de la ville/ RMI et FAJ, un RPI, 1 représentant de la Direction Enfance Famille, DDTEFP, les missions locales.</p>
	<p>Calendrier de mise en œuvre (phases de production, phases de validation...) Calendrier général : janvier-juin 2008. Calendrier détaillé : A définir plus précisément fin 2007</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1ère étape : état des lieux de l'existant (1 réunion) • 2ème étape : réflexion sur les besoins et propositions de nouvelles offres éventuelles (2 réunions) • 3ème étape : propositions aux élus ; en cas de validation, rédaction et lancement d'une consultation pour la création d'offre nouvelle. <p><i>Des réflexions et contacts pourront avoir lieu dès 2007 en lien avec la fiche 2.1.1</i></p>	<p>Partenaires associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Missions locales. • DDTEFP. • Conseil régional

Moyens prévisionnels	<u>Moyens humains</u> Valorisation des temps de travail en réunions ou individuels.	<u>Coût</u> <i>Sans objet</i>
Indicateurs de suivi et fréquence de leur examen	<u>Indicateurs de réalisation</u> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un état des lieux de l'existant sur chaque territoire • Formulation de propositions d'adaptations des politiques menées par l'Etat et le CG en la matière (cf. articulation FIPJ et FAJ) • Rédaction et lancement d'un marché public pour diversifier l'offre 	<u>Indicateurs de résultat</u> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre d'actions collectives, de la nature de ces dernières • Evolution du mode de financement par le FAJ et le FIPJ • Augmentation du nombre de jeunes suivis dans le cadre d'une action collective • Nombre de nouvelles offres

ORIENTATION N°3

POSITIONNER LE CONSEIL GENERAL DANS UNE FONCTION DE « CHEF DE FILE » DE LA LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

3.1.1

Redéfinir l'organisation et le fonctionnement opérationnel des CLI

Objectif 3.1 - Conforter les CLI dans leur fonction de déclinaison de la stratégie d'insertion sur les territoires

<p>Contexte et objectifs</p>	<p>Constats / enjeux Depuis la décentralisation du RMI, Les CLI dans le Loiret ont déjà fortement évolué (passage d'une instance d'examen des situations individuelles à une instance de réflexion collective sur les besoins des bénéficiaires du RMI)</p> <p>Afin de porter la politique d'insertion sur les territoires, elles sont appelées à poursuivre leur mutation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En passant d'une instance de réflexion collective à une instance : <ul style="list-style-type: none"> - d'animation et de coordination du réseau des acteurs locaux (structures d'insertion, acteurs économiques, partenaires de la cohésion sociale - ANPE, DDTEFP, missions locales, communes, CAF...), - de remontée des besoins vers le siège du conseil général, vers les grands partenaires (Etat local, conseil régional...), - d'impulsion de réponses nouvelles et partenariales, - d'élaboration et conduite de projets locaux, - de pilotage de l'offre d'insertion (suivi, évaluation, ajustement de l'offre). • En élargissant leur champ de réflexion et d'action, afin de dépasser le dispositif RMI pour aborder l'ensemble des questions relatives à la lutte contre les exclusions. <p>Afin de cadrer ces évolutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les liens entre schéma départemental de l'insertion et plans locaux d'insertion demandent à être fortement renforcés, • les responsables des pôles insertion des UTS doivent être confortés et outillés dans leur fonction d'instance technique des CLI (repérage et analyse des besoins en insertion, animation du réseau partenarial local, conduite de projet...). <p>Objectifs Conforter les CLI dans leur fonction de déclinaison de la stratégie d'insertion sur les territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'articulation entre schéma départemental de l'insertion et plans locaux d'insertion • Développer les projets locaux • Améliorer la remontée des besoins depuis les UTS vers le siège. • Améliorer la coordination entre les acteurs locaux 	
<p>Mode opératoire</p>	<p>Chantier(s) à mener et méthodologie retenue</p> <p>1) Redéfinir l'organisation et le fonctionnement opérationnel des CLI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mandat des CLI (d'une instance « RMI » vers une instance « lutte contre les exclusions, d'une instance de réflexion vers une instance de pilotage et d'évaluation), • composition des CLI (membres, organisation), • organisation interne (bureau décisionnaire, assemblée consultative...), • fonctionnement opérationnel (fréquence des réunions, contenus à présenter à la CLI...). <p>2) Outiller la fonction d'instance technique assurée par les responsables de pôle insertion (cahier des charges des PLI, cadrage méthodologique sur les analyses à fournir en CLI, formation des RPI à la conduite de projet...)</p> <p>3) Renforcer les liens entre schéma départemental de l'insertion et plans locaux d'insertion, grâce à la formalisation de processus et dispositifs ad hoc de remontée des besoins depuis les UTS vers le siège.</p>	<p>Pilote et groupe projet</p> <p>Pilote : directeur de l'insertion</p> <p>Groupe projet « Impulsion et animation des stratégies locales » : responsable de l'unité Insertion par l'emploi, responsable de l'unité Insertion par le social, un RUTS, un RPI.</p>

	<p>Methodologie :</p> <p>Réunion du groupe-projet afin d'élaborer un questionnaire visant à établir un état des lieux sur le fonctionnement actuel des CLI, de recenser les outils existants, d'identifier les axes d'amélioration dans la perspective du nouveau positionnement, ...</p> <p>Envoi aux Responsables de pôle insertion pour réponse au questionnaire en lien avec les Présidents de CLI</p> <p>Synthèse des réponses par le groupe-projet</p> <p>Réunion d'échanges avec les Présidents de CLI à partir de la synthèse élaborée par le groupe-projet : détermination des grands axes de progrès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approfondissement des axes par le groupe-projet en vue de l'élaboration de propositions sur les 3 axes présentés ci-dessus • Examen des propositions dans une réunion élargie Présidents de CLI, RPI, représentation de la CASC en vue de la mise en œuvre opérationnelle. 	
	<p>Calendrier de mise en œuvre (<i>phases de production, phases de validation...</i>)</p> <p>Calendrier général : Juin-décembre 2007.</p> <p>Calendrier détaillé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunion groupe-projet et diffusion questionnaire : juillet 2007 • Réponses au questionnaire et synthèse par le groupe-projet : septembre 2007 • Réunion avec les Présidents de CLI : octobre 2007 • Approfondissement des axes de progrès et formulation de propositions : novembre 2007 • Réunion élargie : décembre 2007 en vue application 1er janvier 2008 	<p>Partenaires associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présidents de CLI.
<p>Moyens prévisionnels</p>	<p>Moyens humains</p> <p>Valorisation des temps de travail en réunions ou individuels.</p>	<p>Coût</p> <p><i>Sans objet</i></p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un nouveau « règlement intérieur » des CLI • Elaboration d'outils au service des RPI / conduite de formations en direction des RPI. • Formalisation des processus et dispositifs ad hoc de remontée des besoins depuis les UTS vers le siège 	<p>Indicateurs de résultat</p> <p><i>Sans objet</i></p>

3.2.1 - Outiller les fonctions d'A/O des UTS, des plateformes ASL et des CCAS ou EPCI conventionnés et structurer un système d'observation, d'alerte et de coordination autour des publics s'adressant à ces structures

Objectif 3.2 - Conforter les fonctions de « premier guichet social de proximité » des UTS, des plateformes ASL et des CCAS

<p>Contexte et objectifs</p>	<p><u>Constats / enjeux</u></p> <p>Les UTS, les CCAS ou EPCI conventionnés avec le Conseil général et les futures plateformes ASL, en tant que « premiers guichets sociaux de proximité », assurent des fonctions essentielles, d'accueil des publics en difficulté, d'évaluation des situations, d'identification des premières réponses et d'orientation de ces publics vers l'ensemble des partenaires, de coordination de ces partenaires autour de la personne, et d'observation de la demande sociale</p> <p>Ce rôle doit être renforcé et outillé, afin que les UTS, les CCAS ou EPCI et les plateformes ASL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • apportent aux publics une offre efficace et réactive d'accueil, d'orientation et d'accès aux droits, • puissent alerter et coordonner les partenaires autour des situations d'urgence et des demandes des usagers. <p>Sur ce dernier point, le renforcement de la prévention des impayés, qui doit passer par une meilleure articulation entre les partenaires du PDALPD (Etat, conseil général, CAF, communes, bailleurs), est un enjeu particulièrement important.</p> <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer et harmoniser l'offre d'accueil, d'orientation et d'accès aux droits, par la mise en place d'outils communs. • Renforcer les dispositifs d'alerte et de coordination entre UTS, CCAS ou EPCI et plateformes ASL, entre ces structures et les autres structures partenariales. Notamment, améliorer les dispositifs d'alerte précoce sur les impayés. • Améliorer la connaissance des besoins des publics en situation de précarité. 	
<p>Mode opératoire</p>	<p><u>Chantier(s) à mener et méthodologie retenue</u></p> <p>1) Outiller la fonction d'A/O des UTS et CCAS ou EPCI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de « guides / répertoires » locaux communs aux UTS et CCAS ou EPCI, remis à jour régulièrement. Ces documents ou banques de données rassemblent des informations techniques sur les procédures et les dispositifs, ainsi que les coordonnées et missions des acteurs <p>2) Formaliser les dispositifs et procédures de coordination et d'alerte autour de la personne, en positionnant le RUTS dans une fonction de garant de la transversalité entre les différents professionnels chargés de l'A/O (SAO, pôle insertion, CCAS ou EPCI) : Valorisation des protocoles existants et élaboration de protocoles complémentaires avec de nouveaux partenaires</p> <p>3) Structurer un système d'observation sur les besoins et caractéristiques des publics en situation de précarité s'adressant aux UTS et aux CCAS : élaboration de tableaux de bord communs (en lien avec le pôle support)</p> <p>4) Adapter les outils définis précédemment pour les services A/O à la spécificité des problématiques logement et aux plateformes ASL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Guide/répertoire, système d'information, dispositifs et procédures de coordination et d'alerte autour de la personne • Concernant la prévention des impayés : opérationnaliser la convention bailleurs, mobiliser le SAO, la plateforme ASL, le Pôle Insertion, la CAF, l'Etat et les communes sur un système de veille et d'alerte commun. 	<p><u>Pilote et groupe projet</u></p> <p><u>Pilote</u> : direction des Territoires</p> <p><u>Groupe projet</u> : Chantiers 1 à 3 : le responsable de l'unité Insertion par le social, un RUTS, un RPI, un RAO, CCAS ou EPCI + Plateformes ASL pour le chantier 4.</p>

	<p>Calendrier de mise en œuvre (<i>phases de production, phases de validation...</i>) Calendrier général : Juin-décembre 2007. Calendrier détaillé : Chantiers 1 à 3 : 3 réunions : mi-juin, mi septembre, et mi octobre 2007 pour une livraison fin octobre. Chantier 4 : 4^{eme} trimestre 2007</p>	<p>Partenaires associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • CCAS et EPCI • Plateformes ASL. • Partenaires du PDALPD.
<p>Moyens prévisionnels</p>	<p>Moyens humains Valorisation des temps de travail en réunions ou individuels.</p>	<p>Coût <i>Sans objet</i></p>
<p>Indicateurs de suivi et fréquence de leur examen</p>	<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des guides techniques et mise en place d'un dispositif de mise à jour - Protocoles de partenariat sur la coordination autour des situations d'usagers - Tableaux de bord communs CCAS ou EPCI et UTS sur les besoins et les caractéristiques des publics, et avec les plateformes ASL pour leurs publics - Elaboration d'outils spécifiques à la problématique des impayés de loyer - Réactivation et communication autour du protocole avec les bailleurs à l'occasion de la mise en place des plateformes ASL 	<p>Indicateurs de résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mutualisation des outils de suivi entre les UTS et les CCAS ou EPCI - A défaut d'indicateurs quantitatifs pertinents, la mise en place d'un COPIL doit permettre d'évaluer chemin faisant les résultats en termes d'amélioration de la réactivité/ de la coordination entre les services et d'envisager les voies d'amélioration - Amélioration des alertes et du traitement précoces des situations d'impayés de loyer dans un objectif de prévention des expulsions : pour 2008, après réactivation du protocole de prévention des expulsions, suivi de l'évolution du nombre de situations d'impayés ayant fait l'objet d'une alerte dans le cadre du protocole bailleurs, et comparaison avec le nombre total des impayés. - Indicateurs de résultat spécifiques aux plateformes ASL, à travailler avec les prestataires qui seront choisis dans le cadre de l'appel d'offres, selon les principes d'évaluation fixés dans le cahier des charges.

3.3.1

Structurer et animer le réseau des opérateurs d'insertion

Objectif 3.3 - Mettre en réseau les opérateurs de l'insertion pour mieux articuler leur action et démultiplier leur efficacité

Contexte et objectifs	<p>Constats / enjeux La coordination entre les structures d'insertion et la connaissance qu'elles ont des différents types d'offre existant sur les territoires demande à être largement améliorée, dans un double objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une meilleure articulation des structures autour de la personne, dans une logique de parcours, • un partage d'expérience et une mutualisation des expertises et pratiques développées par chacune des structures. <p>La direction de l'insertion, les responsables de pôle insertion des UTS et les CLI doivent à ce titre s'emparer plus fortement de leur fonction d'animation stratégique du réseau des opérateurs, afin de faciliter les synergies et d'impulser des projets innovants au service des publics de l'insertion.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Professionnaliser les opérateurs par le retour d'expérience, la mutualisation des expertises et des pratiques... • Améliorer la coordination autour des usagers. 	
Mode opératoire	<p>Chantier(s) à mener et méthodologie retenue</p> <p>Structurer et animer le réseau des opérateurs au niveau départemental et au niveau des territoires à partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'une identification des réseaux existants, • D'une définition à préciser du contenu de la structuration et l'animation du réseau (fréquence des réunions ...) • D'une détermination du rôle des différents acteurs du Conseil général (Direction Insertion, UTS, CLI) <p>Réflexion à mener avec le groupe-projet, sur les 3 étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • identification des réseaux existants, • définition du contenu de la structuration et de l'animation du réseau (fréquence des réunions ...) • détermination du rôle des différents acteurs du Conseil général (Direction Insertion, UTS, CLI) <p>Les étapes 2 et 3 nécessiteront d'intégrer dans la réflexion la façon de mobiliser les opérateurs et les CLI pour atteindre les objectifs fixés, tout en déterminant à quel moment ces derniers devront être associés.</p> <p>Calendrier de mise en œuvre (phases de production, phases de validation...) Calendrier général : Juin-décembre 2007. Calendrier détaillé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Juillet- octobre : identification des réseaux et définition du contenu • Novembre : détermination des rôles de chacun 	<p>Pilote et groupe projet</p> <p>Pilote : directeur de l'insertion</p> <p>Groupe projet « Impulsion et animation des stratégies locales » : responsable de l'unité Insertion par l'emploi, responsable de l'unité Insertion par le social, un RUTS, un RPI.</p> <p>Partenaires associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opérateurs. • CLI.
Moyens prévisionnels	<p>Moyens humains Valorisation des temps de travail en réunions ou individuels.</p>	<p>Coût <i>Sans objet</i></p>
Indicateurs de suivi et fréquence de leur examen	<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre effective en 2008 d'une animation des réseaux départementaux et locaux. 	<p>Indicateurs de résultat <i>A définir</i></p>

3.3.2

Organiser un forum biennal de l'insertion

Objectif 3.3 - Mettre en réseau les opérateurs de l'insertion pour mieux articuler leur action et démultiplier leur efficacité

Contexte et objectifs	<p>Constats / enjeux Un projet de forum départemental des opérateurs de l'insertion a été envisagé il y a quelques mois, mais sans être mené à son terme. La mise en réseau des opérateurs et des grands partenaires de la lutte contre les exclusions constituant un élément clé de réussite du schéma départemental de l'insertion, l'organisation d'un événement réunissant opérateurs et partenaires peut être un outil puissant de mobilisation et d'impulsion de projets.</p>	
	<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consolider et « catalyser » la mise en réseau des opérateurs et des partenaires. • Approfondir les réflexions sur la lutte contre les exclusions, ses problématiques, les pratiques et expériences innovantes (départementales, nationales). • Procéder à un bilan à mi-parcours du schéma départemental de l'insertion. 	
Mode opératoire	<p>Chantier(s) à mener et méthodologie retenue</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser en septembre ou octobre 2007 une réunion de présentation du schéma départemental de l'insertion et officialiser les objectifs, dans une logique d'appropriation du SDI. • Organiser ensuite tous les 2 ans, un forum d'une journée avec des tables rondes, des ateliers, des débats en plénière, des « stands » tenus par les opérateurs dans une logique de connaissance mutuelle, d'échanges, de réflexion commune ..., en lien avec la logique d'animation du réseau des opérateurs 	<p>Pilote et groupe projet</p> <p>Pilote : directeur de l'insertion</p> <p>Groupe projet « Impulsion et animation des stratégies locales » : responsable de l'unité Insertion par le professionnel, responsable de l'unité Insertion par le social, un RUTS, un RPI.</p>
	<p>Calendrier de mise en œuvre (<i>phases de production, phases de validation...</i>)</p> <p>Calendrier général :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Automne 2007 : réunion de présentation du Schéma • Automne 2008 : premier forum 	<p>Partenaires associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opérateurs. • Grands partenaires de la lutte contre les exclusions. • CLI.
Moyens prévisionnels	<p>Moyens humains</p> <p>Valorisation des temps de travail en réunions ou individuels.</p>	<p>Coût</p> <p><i>Sans objet</i></p>
Indicateurs de suivi et fréquence de leur examen	<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation effective de la réunion de présentation à l'automne 2007. • Organisation effective, tous les 2 ans, de forum d'une journée. 	<p>Indicateurs de résultat</p> <p><i>Sans objet</i></p>

3.4.1

Contractualiser avec le conseil régional sur le développement d'une offre de formation adaptée aux besoins locaux des publics et des employeurs

Objectif 3.4 - Impulser et animer le réseau des partenaires de la lutte contre les exclusions

Contexte et objectifs	<p>Constats / enjeux L'offre de formation professionnelle portée par le conseil régional apparaît à la fois insuffisamment mobilisée par les référents et insuffisamment adaptée aux besoins des publics et des employeurs, selon les territoires. Il est à ce titre indispensable que le conseil général puisse mieux faire valoir auprès du conseil régional les besoins de ses publics et de ses territoires en matière de formation professionnelle et continue. La Région tend à considérer que les bénéficiaires du RMI par exemple relèvent de la compétence du Département et qu'à ce titre, ce dernier est responsable de la politique d'insertion à mettre en place en direction de ce public.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'adéquation de l'offre de formation aux besoins économiques locaux. • Augmenter le nombre de jeunes et de bénéficiaires du RMI en formation professionnelle. 	
Mode opératoire	<p>Chantier(s) à mener et méthodologie retenue</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier plus précisément avec la région, l'offre de formation qu'elle peut délivrer et la connaissance/ mobilisation par les référents • Elaborer, pour chaque territoire, un diagnostic des besoins en formation au regard du marché de l'emploi adapté aux publics de l'insertion, et identifier les besoins peu pourvus, ou de manière insatisfaisante, par l'offre du plan régional de développement des formations. • Contractualiser sur cette base avec le conseil régional sur le développement d'une offre de formation mieux adaptée aux besoins locaux. 	<p>Pilote et groupe projet</p> <p>Pilote : directeur de l'insertion, (en lien étroit avec la direction des affaires économiques compte tenu de la connaissance actuelle des besoins des employeurs).</p> <p>Pas de groupe projet dédié, mais un pilotage resserré par le "comité de direction" de la direction de l'insertion (directeur de l'insertion, responsables d'unité). Cette démarche nécessite d'associer les responsables des poles insertion des UTS (cf. identification des besoins des publics).</p>
Moyens prévisionnels	<p>Moyens humains Valorisation des temps de travail en réunions ou individuels.</p>	<p>Coût <i>A définir</i></p>
Indicateurs de suivi et fréquence de leur examen	<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un diagnostic des besoins en formation pour chaque territoire • Contractualisation avec la Région ; redimensionnement de l'offre existante d'un point de vue qualitatif et quantitatif 	<p>Indicateurs de résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre de positionnement des publics par les référents sur l'offre existante. • Nbre de places de formation supplémentaires proposées à des publics en insertion • Nbre de formations effectivement suivies par des publics en insertion

3.4.2

Contractualiser avec l'Etat sur le développement d'une offre de lettrisme adaptée aux besoins locaux des publics

Objectif 3.4 - Impulser et animer le réseau des partenaires de la lutte contre les exclusions

Contexte et objectifs	<p>Constats / enjeux L'offre en matière de lettrisme portée par l'Etat (DDTEFP) apparait relativement limitée, et s'adresse essentiellement à des personnes en insertion professionnelle. Elle mériterait d'être développée et diversifiée au regard des différents besoins des publics et notamment de ceux relevant avant tout de l'insertion sociale</p>	
	<p>Objectifs Augmenter et diversifier l'offre de lettrisme.</p>	
Mode opératoire	<p>Chantier(s) à mener et méthodologie retenue</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier plus précisément avec l'Etat l'offre de lettrisme pouvant être délivrée et la connaissance/ mobilisation par les référents • Elaborer, pour chaque territoire, un diagnostic des besoins et identifier les besoins peu pourvus, ou de manière insatisfaisante. • Contractualiser sur cette base avec l'Etat sur le développement d'une offre de lettrisme mieux adaptée aux besoins des publics. 	<p>Pilote et groupe projet</p> <p><u>Pilote</u> : directeur de l'insertion</p> <p>Pas de groupe projet dédié, mais un pilotage resserré par le "comité de direction" de la direction de l'insertion (directeur de l'insertion, responsables d'unité). Cette démarche nécessite d'associer les responsables des poles insertion des UTS (cf. identification des besoins des publics).</p>
	<p>Calendrier de mise en œuvre (phases de production, phases de validation...)</p> <p>Calendrier général :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} semestre 2008 : phase de diagnostic • 2^{ème} semestre 2008 : phase de négociation. <p>Calendrier détaillé : A définir fin 2007</p> <p><i>Des contacts seront à établir, dès le 2nd semestre 2007, pour mobiliser en amont l'Etat sur la démarche envisagée.</i></p>	<p>Partenaires associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • DDTEFP. • CLI. • Missions locales. • ANPE...
Moyens prévisionnels	<p>Moyens humains Valorisation des temps de travail en réunions ou individuels.</p>	<p>Coût <i>Sans objet</i></p>
Indicateurs de suivi et fréquence de leur examen	<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un diagnostic des besoins pour chaque territoire • Contractualisation avec l'Etat; redimensionnement de l'offre existante d'un point de vue qualitatif et quantitatif 	<p>Indicateurs de résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre de positionnement des publics par les référents sur l'offre existante • Nbre de places supplémentaires proposées à des publics en insertion • Nbre d'actions de lettrisme effectivement suivies par des publics en insertion

3.4.3

Renforcer sur chaque territoire la coordination avec les grands acteurs de la santé

Objectif 3.4 - Impulser et animer le réseau des partenaires de la lutte contre les exclusions

Contexte et objectifs	<p>Constats / enjeux Les référents rencontrent d'importantes difficultés pour repérer les problématiques de santé des publics de l'insertion (particulièrement en ce qui concerne la santé mentale et les addictions). Ils ont par ailleurs peu de solutions à apporter aux publics, notamment les pour accompagner vers les soins, pour deux grandes raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des liens insuffisamment développés avec le milieu libéral et le secteur psychologique et psychiatrique, • une offre publique en santé mentale et en addictologie engorgée sur l'agglomération, et quasiment inexistante sur les territoires ruraux. <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la coordination entre référents et acteurs de la santé. • Augmenter l'accès aux soins des publics de l'insertion. 	
Mode opératoire	<p>Chantier(s) à mener et méthodologie retenue</p> <p>Chantier : Structurer, sur chaque territoire, des réseaux entre UTS, CCAS et grands acteurs de la santé (médecins libéraux, hôpital, DDASS) afin d'améliorer l'accès aux soins des personnes les plus fragiles, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - établissant en amont un diagnostic partagé sur les besoins et les réponses (existantes et à apporter) - mettant en place de façon régulière des réunions de concertation sur la mobilisation des réponses existantes et les solutions apportées aux besoins des publics <p>Méthodologie : Etablir avec le groupe de travail le panel des partenaires à associer à la démarche (CCAS, acteurs de la santé ...) Définir avec le groupe « élargi » un questionnaire en vue de l'élaboration du diagnostic partagé, en identifiant précisant la liste des structures à interroger Rédaction de la synthèse des réponses apportées au questionnaire Définition des modalités de coordination (objectifs, contenu, fréquence ...) Mise en place par les Responsables d'UTS sur chaque territoire à partir de la méthodologie commune définie en amont.</p>	<p>Pilote et groupe projet</p> <p>Pilote : le responsable de l'unité Insertion par le social</p> <p>Groupe projet "Coordination locale pour le développement d'une offre santé et garde d'enfants" : le chargé des actions politique de la ville / RMI et FAJ, un RPI, un chargé d'insertion, un référent social.</p>
Moyens prévisionnels	<p>Moyens humains <i>A définir.</i></p>	<p>Partenaires associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • CLI • CCAS • Acteurs de la santé. <p>Coût <i>A définir</i></p>
Indicateurs de suivi et fréquence de leur examen	<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du diagnostic partagé, des modalités de coordination 	<p>Indicateurs de résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes prises en charge (évolution par rapport à l'état des lieux) • Réunions régulières de concertation • Evolution du nombre de réponses (d'un point de vue quantitatif et qualitatif)

3.4.4

Engager, sur les territoires, une réflexion avec les acteurs de la petite enfance (communes, CAF, PMI) sur l'adaptation de l'offre de garde d'enfants aux besoins des personnes en insertion

Objectif 3.4 - Impulser et animer le réseau des partenaires de la lutte contre les exclusions

Contexte et objectifs	<p><u>Constats / enjeux</u> L'offre de garde d'enfants apparait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • peu adaptée aux personnes en situation d'insertion, qui ont des besoins spécifiques en matière d'horaires décalés, • insuffisamment développée sur les territoires ruraux. 	
	<p><u>Objectifs</u> Augmenter l'offre de garde d'enfants adaptée aux personnes en situation d'insertion.</p>	
Mode opératoire	<p><u>Chantier(s) à mener et méthodologie retenue</u></p> <p><u>Chantier :</u></p> <p>Structurer, sur chaque territoire, des réseaux entre les UTS, les CCAS et les acteurs compétents en matière de structures de garde (communes, CAF et PMI pour ce qui concerne les assistantes maternelles) afin d'impulser une réflexion sur les possibilités de développement d'une offre adaptée aux publics de l'insertion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser la PMI pour élaborer un état des lieux des services existants sur les territoires • Mener sur 1 ou 2 territoires une réflexion sur les freins existants, les pistes de travail possibles voire la possibilité de créer de nouveaux services, en mobilisant : <ul style="list-style-type: none"> - les équipes insertion et PMI du Conseil général, - les communes, - la CAF. • Elaborer sur cette base des propositions pour les élus • Poursuivre sur les autres territoires 	<p><u>Pilote et groupe projet</u></p> <p><u>Pilote :</u> le responsable de l'unité Insertion par le social</p> <p>Groupe projet "Coordination locale pour le développement d'une offre santé et garde d'enfants" : le chargé des actions politique de la ville / RMI et FAJ, un RPI, un chargé d'insertion, un référent social.</p> <p>Associer également la PMI.</p>
	<p><u>Calendrier de mise en œuvre</u> (phases de production, phases de validation...) Calendrier général : 2^{ème} semestre 2008. Calendrier détaillé : A détailler fin 2007</p> <p><u>Chantier 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sep 08 : état des lieux à solliciter sur les territoires(PMI) • Oct 08 : 1 groupe de travail pour affiner le diagnostic • NOV-Déc :2 réunions pour réfléchir aux propositions • Janv Fév : rencontrer les communes concernées • Mars : propositions aux élus. 	<p><u>Partenaires associés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CLI • CCAS • Communes • CAF • RAM

Moyens prévisionnels	<u>Moyens humains</u> Valorisation des temps de travail en réunions ou individuels.	<u>Coût</u> <i>A définir</i>
Indicateurs de suivi et fréquence de leur examen	<u>Indicateurs de réalisation</u> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'état des lieux • Mise en place d'une réflexion à titre expérimental sur 1 ou 2 territoires d'une réflexion partagée avec les acteurs concernés • Formulation de propositions auprès des élus du Conseil général pour adapter l'offre aux besoins des publics en insertion • Elargissement de la réflexion à l'ensemble des UTS 	<u>Indicateurs de résultat</u> Evolution de l'offre de garde d'enfants (d'un point de vue quantitatif et qualitatif) et adaptation aux besoins des publics en insertion

3.4.5

Engager avec les principales autorités organisatrices de transport une réflexion sur l'adaptation de l'offre de transport aux besoins des personnes en insertion professionnelle

Objectif 3.4 - Impulser et animer le réseau des partenaires de la lutte contre les exclusions

Contexte et objectifs	<p>Constats / enjeux Les publics de l'insertion trouvent peu de réponses à leurs problèmes de mobilité, malgré l'offre développée par le conseil général dans le cadre du PDI, du FAJ ou de sa compétence sur les transports interurbains. Les besoins apparaissent différenciés entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'agglomération orléanaise, où les besoins concernent essentiellement la mise en place d'une offre de transport adaptée aux emplois auxquels peuvent prétendre les personnes en insertion (desserte des zones d'emploi situées aux franges de l'agglomération, horaires décalés...), • les zones rurales, où les emplois sont plus dispersés et où l'offre en transports en commun apparaît relativement faible, et ne pourrait de toutes les manières permettre de réaliser des boucles de déplacement complexes. <p>Certaines CLI ont déjà engagé des réflexions sur la possibilité de développer des solutions alternatives et innovantes (autoécole sociale, taxi social, prêts automobiles...), qui seront approfondies dans le cadre du schéma départemental de l'insertion (voir fiche action n°1.1.1). Au-delà, une réflexion globale entre les différentes AOT (région, département, communes et intercommunalités, notamment l'agglomération d'Orléans) sur la mobilité des personnes en insertion reste à impulser.</p>	
	<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser plus fortement pour les publics en insertion, les réponses actuelles (« droit commun », dont offre du conseil général - transport ULYS, transport à la demande... - offre du PDI) • Développer une offre de transport « de droit commun » adaptée aux besoins des publics de l'insertion. 	
Mode opératoire	<p>Chantier(s) à mener et méthodologie retenue</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Elaborer, pour chaque territoire, un diagnostic de l'offre et des besoins et identifier les besoins peu pourvus, ou de manière insatisfaisante, en associant les autorités organisatrices de transport. 2. Contractualiser avec les autorités organisatrices de transport sur le développement d'une offre mieux adaptée aux besoins des publics. <p>Ce chantier est étroitement lié à la fiche 1.1.1 (réflexion sur les possibilités de développement des actions de mobilité menées par les structures conventionnées par le Département au titre de l'insertion, élaboration d'appels à projets pour mettre en place de nouvelles actions et publier des appels d'offre).</p>	<p>Pilote et groupe projet</p> <p><u>Pilote</u> : directeur de l'insertion, en collaboration étroite avec la direction des transports.</p> <p>Pas de groupe projet dédié, mais un pilotage resserré par le "comité de direction" de la direction de l'insertion (directeur de l'insertion, responsables d'unité).</p>
	<p>Calendrier de mise en œuvre (phases de production, phases de validation...) Calendrier général : 1^{er} semestre 2008. Calendrier détaillé : A définir fin 2007.</p> <p><i>Des contacts seront à établir, dès le 2nd semestre 2007, pour mobiliser en amont les AOT sur la démarche envisagée.</i></p>	<p>Partenaires associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • CLI. • Agglomération orléanaise. • conseil régional. • Autorités organisatrices de transport locales.
Moyens prévisionnels	<p>Moyens humains Valorisation des temps de travail en réunions ou individuels.</p>	<p>Coût <i>Sans objet</i></p>

Indicateurs de suivi et fréquence de leur examen	<p><u>Indicateurs de réalisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions mises en place pour favoriser un recours plus important aux réponses actuelles en matière de transport • Nombre de contrats de développement signés avec les AOT <p>Il conviendra également de suivre la réalisation des actions menées dans le cadre de la fiche 1.1.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures financées par le Département au titre de l'insertion, ayant développé leur capacité en termes de réponse aux besoins de mobilité des publics en insertion • Nombre d'offres nouvelles créées en 2008. 	<p><u>Indicateurs de résultat</u></p> <p><i>A définir</i></p>
---	--	---